Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2016 - 02**

Séance du **5 FEVRIER 2016**

Objet : **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS**

Nombre	de membres en exercice :	88
	de membres présents :	52
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	55
	votes pour :	55
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille seize, le 5 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 12 janvier 2016, se sont réunis dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département (Conseil Départemental de la Seine-Maritime), sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Christian GRANCHER, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Gilles LARCHER, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSSENT, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Rémy TERNISIEN, Michel DELILLE, Jérôme GRISEL, Sébastien LE MAROIS, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Jean-Pierre PETIT et Yves LOISEL,

formant la majorité des Membres en exercice.

Membres absents excusés :
MM. Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Guy FONTANIE, Joël SALAÜN, Benoît DESCHAMPS, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, David SABLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Xavier VANDENBULCKE, Cyrille MOREAU, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Valère HIS, François LE GALLO, Patrick GUERARD, Hugues OGDEN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Gérard LESUEUR, Michel LEJEUNE, Georges FLEURBAEY, Alain ROUSSEL, Roger LEGER, Paul LESELLIER et François DUPUIS.

Membres absents excusés avec pouvoir :
M. Gérard COLIN a donné pouvoir à M. Yvon PESQUET,
M. Daniel COLLARD a donné pouvoir à M. Francis BELLENGER,
M. Christian POISSANT a donné pouvoir à M. Yves LOISEL.

Assistaient également à la séance :
M. Henri WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
Mme Pascale HOMS, Orange,
M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

Délibération du Comité Syndical n° 2016 - 02 :

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR REMPLACER LES AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS

VU :

- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

CONSIDERANT :

- que pour la continuité du service public, il est important de pouvoir recruter du personnel contractuel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles,
- que l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précise les causes d'absences ou d'indisponibilités.

PROPOSITION :

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter, en tant que besoin, du personnel pour remplacer les agents momentanément indisponibles.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

– ADOPTE la proposition du président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE de la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
16 FEV. 2016
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME